

Quel est le rôle des animateurs et quelle est leur charge de travail ?

Besoin / Problème :

La charte de l'innovation définie au départ formalise les règles du SMI propres à l'entreprise. L'animateur est le garant du respect de cette charte. Il est donc important de déterminer son rôle exact dans la démarche vis-à-vis des managers et de la direction.

Solution :

L'animateur est avant tout un relais sur le terrain. D'un côté il y a une équipe projet formée de supérieurs hiérarchiques, et de l'autre des managers de proximité, en lien avec l'ensemble des collaborateurs. L'animateur fera la liaison entre les deux parties.

Son rôle auprès des managers est particulièrement important. Il doit les convaincre de l'intérêt de la démarche et les assister. Il leur montre ce qu'on attend d'eux : de l'écoute, de l'encouragement, des commentaires constructifs. Mais attention, il ne doit surtout pas faire les choses à leur place.

Garant de la démarche, il devra rendre compte à la direction pilote de son avancement grâce aux indicateurs. Il tiendra également à jour les tableaux de bord, afin de présenter les résultats obtenus par rapport aux objectifs.

L'animateur est aussi disponible pour les auteurs quand ils ne sont pas écoutés par leur manager. Le problème qui se pose parfois est que l'auteur ne connaît pas l'animateur. Une bonne communication mise en place dès le départ permet d'éviter cela et de préciser les règles et les rôles.

La charge de travail de l'animateur est difficile à évaluer, car elle diffère selon l'entreprise. Cela dépendra notamment de la taille de l'entreprise, de ses ressources ou de sa capacité d'innovation. On compte habituellement un animateur à temps plein pour gérer un périmètre à l'intérieur duquel sont gérées 1 500 idées par an.

Un poste d'animateur peut donc correspondre à deux cas de figure :

- un temps plein, lorsqu'il y a assez d'idées exprimées au sein de l'entreprise pour occuper une personne. L'un des clients d'I-Nova a ainsi créé plusieurs postes d'animateur à temps plein.
- un temps partiel qui s'ajoute à une autre fonction. La charge de travail devra dans ce dernier cas être répartie pour permettre à l'animateur de gérer sa double fonction.

I-Nova
11 avenue Albert Einstein
69100 VILLEURBANNE – LYON

SA au capital de 85 755 euros
434 448 866 RCS LYON

Tél. : +33 4 78 27 95 02
Fax : +33 4 78 27 88 63

Éditeur du logiciel NovaGO, I-Nova aide les entreprises à innover par la mise en place d'un système de management des idées et des innovations (SMI²).

Un SMI² agit sur des leviers de compétitivité : produits et services nouveaux, amélioration continue et engagement des collaborateurs.

Autour de NovaGO, infrastructure logicielle d'un SMI², I-Nova accompagne ses clients dans la mise en place et l'animation d'un processus innovation.

